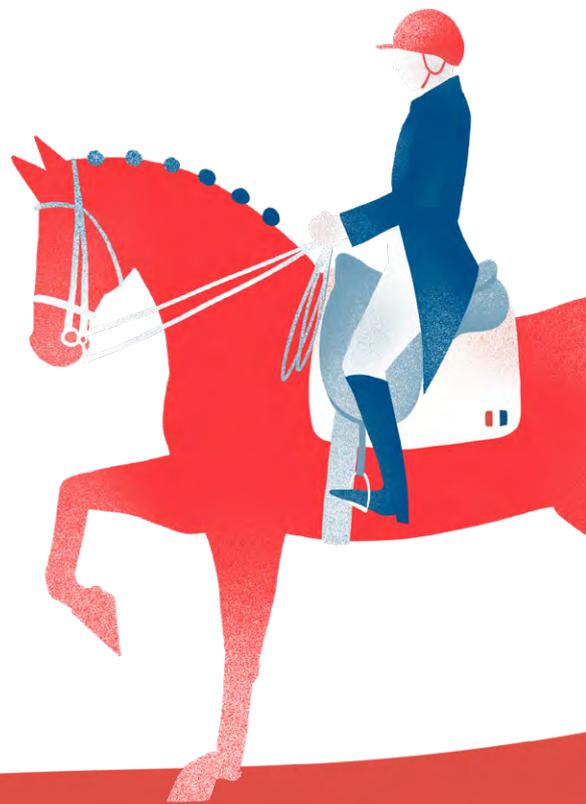




FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION



MODALITES DE SELECTION JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

- **Saut d'Obstacles**
- **Concours Complet d'Équitation**
- **Dressage**



À CHEVAL
 **POUR** *PARIS*

GÉNÉRALITÉS

PRÉAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validées par le Bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 3 mai 2022, ainsi que du « système de qualification » établi par la Fédération Equestre Internationale et des règles de la Fédération Française d'Équitation, cette dernière a validée, à l'unanimité des membres du bureau de la fédération, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La commission nationale de sélection (CNS) établit et valide la liste nominative des sportifs sélectionnés. Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Paris avant le 8 juillet 2024 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la Fédération Equestre internationale pour les Jeux Olympiques et dans le respect de la charte olympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux du 18 juillet au 13 août 2024, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

Les modalités de sélection aux Jeux Olympiques de Paris seront communiquées aux cavaliers concernés (SHN et listés en FFE JOP Paris 2024) par mail nominatif et publiées sur le site de la FFE dans l'espace dédié au Haut Niveau.

PRÉ-REQUIS COMMUNS AUX TROIS DISCIPLINES

Afin de prétendre à une sélection olympique, les athlètes doivent impérativement :

- respecter la charte olympique ;
- avoir subi les examens médicaux prévus par le code du sport et s'être soumis aux obligations de contrôle antidopage ;
- afficher la volonté de tout mettre en œuvre pour réussir cette échéance.

Cavaliers et chevaux doivent également répondre aux critères définis par le règlement de la Fédération Equestre Internationale (FEI).

- Les engagements nominatifs des cavaliers et des chevaux par la FFE doivent être accompagnés d'un Certificat d'Aptitude - incluant un justificatif des résultats qualificatifs - fournis par la FFE. Ces engagements auront lieu au plus tard le 28 juin 2024, 12 athlètes et 12 chevaux maximum pourront être renseignés par discipline.
- Tout cheval engagé doit avoir été enregistré auprès de la FEI, au nom d'un propriétaire (1% minimum) ayant la même nationalité que le cavalier, avant le 15 janvier 2024.
- S'il y a plusieurs propriétaires de nationalités différentes, le cheval doit être enregistré sous le nom de la nation qu'il représentera aux Jeux Olympiques avant le 15 janvier 2024.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

- Un Comité National Olympique – CNO - peut obtenir sa qualification jusqu'au 19 février 2024.
- Un CNO qualifié par équipe doit confirmer son intention de participation par écrit auprès de la FEI avant le 5 février 2024.
- La FEI attribuera les places restantes en quotas individuels ou équipe composite le 18 mars 2024.
- La France est qualifiée d'office par équipe dans les trois disciplines.
- Engagements nominatifs, soit 3 fois le quota définitif, le 25 juin 2024.
- Engagements définitifs le 8 juillet 2024.

QUOTAS CNO

Dans les 3 disciplines, la qualification par équipe dispense la France de qualifications individuelles. Les cavaliers de l'équipe concourent à la fois par équipe et individuellement

	CSO	CCE	Dressage
Équipes	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)
dont Individuels	3	3	3
Alternate Athlète	1	1	1

SÉLECTIONS DES CAVALIERS :

Le processus de sélection a été validé par le Bureau de la Fédération Française d'Équitation après consultation par voix électronique du 4 mai 2023 au 9 mai 2023.

Les cavaliers figurant sur les listes Groupes 1 et 2 des trois disciplines olympiques sont informés des processus de sélection par mail au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

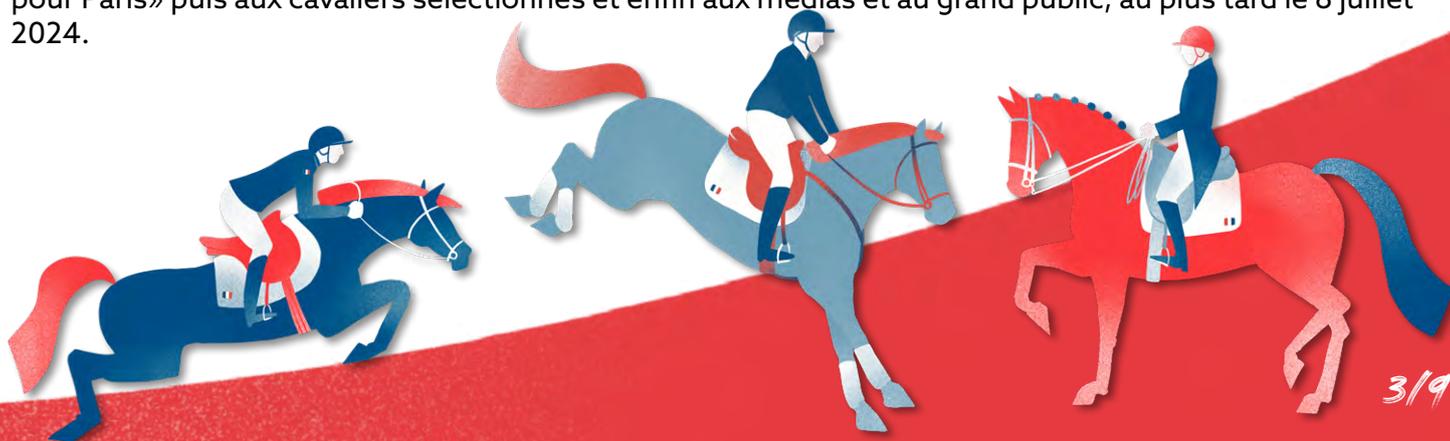
La Directrice Technique Nationale en concertation avec les DTN adjoints, les sélectionneurs nationaux et les vétérinaires fédéraux concernés, propose les couples retenus au Président de la Fédération Française d'Équitation le 28 juin 2024.

Les cavaliers sont sélectionnés par le Président de la FFE.

La liste des cavaliers sélectionnés est présentée le 5 juillet à la CCSO par la Directrice Technique Nationale.

Les engagements officiels sont effectués par le CNOSF au plus tard pour le 8 juillet 2024 au Comité d'organisation des Jeux Olympiques.

Les sélections sont annoncées lors d'un échange oral, aux cavaliers non sélectionnés de la liste «A cheval pour Paris» puis aux cavaliers sélectionnés et enfin aux médias et au grand public, au plus tard le 8 juillet 2024.



SAUT D'OBSTACLES (CSO)

RAPPEL FEI

1. Pré-requis spécifiques au CSO - FEI Regulation for Equestrian OG 2024 :

- Les chevaux doivent être âgés de 9 ans au minimum.
- Les cavaliers doivent avoir 18 ans au minimum dans l'année de l'événement.

2. Quota d'athlètes

- 75 cavaliers et 75 chevaux.
- 20 CNO sont qualifiés pour l'épreuve par équipe.
- Une équipe est composée de 3 couples cavaliers/chevaux, plus 1 couple cavalier/cheval remplaçant.
- 15 places individuelles sont réservées aux CNO qui ne sont pas représentés par des équipes, chaque concurrent ayant un cheval, avec un maximum de 1 cavalier par nation.

Maximum par CNO :

- Pour les CNO qualifiés par équipe, le quota maximum est de 3 cavaliers, les 3 résultats comptent.
- Pour les CNO qualifiés par équipe, un couple cavalier/cheval remplaçant est autorisé.
- Un CNO non qualifié pour la compétition par équipe peut se voir attribuer au maximum 1 quota individuel.
- Un CNO peut être représenté par 3 athlètes au maximum dans la finale individuelle. Les 3 mieux placés à l'issue de la compétition par équipe sont qualifiés.

3. Système de Qualification

Régions Géographiques :

Les groupes de qualification olympique de la FEI déterminés d'après la procédure de qualification se basent sur les 7 régions géographiques suivantes :

- A** - Europe de l'Ouest Nord;
- B** - Europe de l'Ouest Sud;
- C** - Europe Centrale et de l'Est, Centre Asie;
- D** - Amérique du Nord;
- E** - Amérique Centrale et du Sud;
- F** - Afrique et Moyen-Orient;
- G** - Asie du Sud-Est et Océanie.

Détail Groupe A :

Allemagne
Danemark
Finlande
Grande Bretagne
Islande
Irlande
Norvège
Pays-Bas
Suède

Détail Groupe B :

Andorre
Autriche
Belgique
Espagne
France
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Portugal
San Marin
Suisse

ÉQUIPES QUALIFIÉES AU 1^{ER} MAI 2023 :

France, Suède, Pays-Bas, Grande Bretagne, Irlande, Allemagne, Belgique, KSA, UAE.

4. Modalités de sélection des couples de l'Equipe de France

Minimas FEI :

Pour participer aux Jeux Olympiques, les cavaliers et chevaux doivent avoir obtenu au moins l'un des minimas suivants sur les événements déterminés entre le 1er janvier 2023 et 24 juin 2024 :

1. Ne pas avoir eu plus de 8 points sur l'une des deux manches de la compétition par équipe des Championnats d'Europe 2023 ou avoir terminé la compétition finale individuelle.
2. Avoir terminé la première manche de 3 Coupes du Monde 1.55 m avec un maximum de 4 points ou 1.60 m avec un maximum de 8 points.
3. Avoir terminé la première manche de 3 Grand Prix 1.55 m avec un maximum de 4 points ou 1.60 m avec un maximum de 8 points.
4. Avoir terminé la première ou la seconde manche d'une Coupe des Nations d'un CSIO 5*

La liste des événements concernés est publiée sur www.fei.org.

La France a obtenu sa qualification en tant que nation hôte. L'objectif de la Fédération Française d'Équitation sera de sélectionner des athlètes susceptibles d'obtenir des médailles dans les finales en équipe et en individuel.

Pour la FFE, les critères suivants seront retenus en complément :

- Performances significatives obtenues depuis le 1^{er} Janvier 2022 en Grand Prix CSIO5* et Coupe des Nations Division 1.
- Les performances obtenues en Grand Prix CSI5* et en Grand Prix CSI4* apporteront un complément d'information aux performances précédentes.
- Faire partie du Groupe 1 liste FFE 2024.
- Pertinence et transparence du suivi médical du cavalier, de sa préparation physique et de sa préparation mentale.
- Pertinence et transparence du suivi vétérinaire longitudinal du cheval.
- Capacité à :
 - s'intégrer au collectif, adhérer à son fonctionnement,
 - respecter le programme de compétition concerté propriétaire(s)/cavalier/staff,
 - soutenir et promouvoir les objectifs et les modalités fixés par la Direction Technique Nationale.



CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION (CCE)

RAPPEL FEI

1. Pré-requis spécifiques au CCE - FEI Regulation for Equestrian OG 2024 :

- Les chevaux doivent être âgés de 8 ans au minimum.
- Les cavaliers doivent avoir 18 ans au minimum dans l'année de l'événement.

2. Quota d'athlètes

- 65 cavaliers et 65 chevaux.
- Une équipe est composée de 3 couples cavaliers/chevaux, plus 1 couple cavalier/cheval remplaçant.
- 16 CNO sont qualifiés pour l'épreuve par équipe.
- 17 places individuelles sont réservées aux CNO qui ne sont pas représentés par des équipes, chaque concurrent ayant un cheval, avec un maximum de 2 cavaliers par nation.

Maximum par CNO :

- Pour les CNO qualifiés par équipe, le quota maximum est de 3 cavaliers, les 3 résultats comptent.
- Pour les CNO qualifiés par équipe, un couple cavalier/cheval remplaçant est autorisé.
- Un CNO non qualifié pour la compétition par équipe peut se voir attribuer au maximum 2 quotas individuels.
- Un CNO peut être représenté par 3 athlètes au maximum dans la finale individuelle. Les 3 mieux placés à l'issue de la compétition par équipe sont qualifiés.

3. Système de Qualification

Régions Géographiques :

Les groupes de qualification olympique de la FEI déterminés d'après la procédure de qualification se basent sur les 7 régions géographiques suivantes :

- A** - Europe de l'Ouest Nord;
- B** - Europe de l'Ouest Sud;
- C** - Europe Centrale et de l'Est, Centre Asie;
- D** - Amérique du Nord;
- E** - Amérique Centrale et du Sud;
- F** - Afrique et Moyen-Orient;
- G** - Asie du Sud-Est et Océanie.

Détail Groupe A :

Allemagne
Danemark
Finlande
Grande Bretagne
Islande
Irlande
Norvège
Pays-Bas
Suède

Détail Groupe B :

Andorre
Autriche
Belgique
Espagne
France
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Portugal
San Marin
Suisse

ÉQUIPES QUALIFIÉES AU 1^{ER} MAI 2023 :

France, Allemagne, Etat-Unis, Grande Bretagne, Suède, Suisse, Nouvelle Zélande.

4. Modalités de sélection des couples de l'Équipe de France

Minimas FEI :

Pour participer aux Jeux Olympiques, le couple doit avoir obtenu les résultats qualificatifs ci-dessous entre le 1^{er} janvier 2023 et le 24 juin 2024 :

- 1 résultat qualificatif sur un CCI5*L, **ou**
- 1 résultat qualificatif sur un CCI4*L et 1 résultat qualificatif sur un CCI4*S.
- **plus** 1 résultat qualificatif sur un CCI4*S ou 4*L ou 5*L obtenu après le 1^{er} janvier 2024 et avant le 24 juin 2024 (« Confirmation Result »).

Un résultat est considéré comme qualificatif lorsqu'il est réalisé avec les minimas techniques suivants :

- Obtenir plus de 55% au test de dressage,
- Etre sans fautes aux obstacles sur le Cross, ou 11pts de pénalités maximum, et ne pas dépasser de plus de 75 secondes le temps optimum (100 secondes pour les 5*),
- Ne pas cumuler plus de 16 points aux obstacles sur le test de saut d'obstacles.

La liste des concours qualificatifs est publiée sur www.fei.org.

La France a obtenu sa qualification en tant que nation hôte. L'objectif de la Fédération Française d'Équitation est de sélectionner des athlètes susceptibles d'obtenir des médailles dans les finales en équipe et en individuel.

Pour la FFE, les critères suivants seront retenus en complément :

- Performances significatives obtenues depuis le 1^{er} janvier 2023 en CCI5*L, CCI4*L, CCIO4*L, CCIO4*S, CCI4*S, National Pro Elite ;
- Faire partie du Groupe 1 Liste FFE 2024 ;
- Pertinence et transparence du suivi médical du cavalier, de sa préparation physique et de sa préparation mentale ;
- Pertinence et transparence du suivi vétérinaire longitudinal du cheval ;
- Capacité à :
 - s'intégrer au collectif, adhérer à son fonctionnement,
 - respecter le programme de compétition concerté propriétaire(s)/cavalier/staff,
 - soutenir et promouvoir les objectifs et les modalités fixés par la Direction Technique Nationale.



DRESSAGE

RAPPEL FEI

1. Pré-requis spécifiques au Dressage - FEI Regulation for Equestrian OG 2024 :

- Les chevaux doivent être âgés de 8 ans au minimum.
- Les cavaliers doivent avoir 16 ans au minimum dans l'année de l'événement.

2. Quota d'athlètes

- 60 cavaliers et 60 chevaux.
- 15 CNO sont qualifiés pour l'épreuve par équipe.
- Une équipe est composée de 3 couples cavaliers/chevaux, plus 1 couple cavalier/cheval remplaçant.
- 15 places individuelles sont réservées aux CNO qui ne sont pas représentés par des équipes, chaque concurrent ayant un cheval, avec un maximum de 1 cavalier par nation.
- Si une nation qualifiée renonce à participer par équipe, la place est allouée à la nation avec le meilleur total ranking de ses 3 meilleurs cavaliers éligibles pour constituer une équipe composite. Pour une équipe composite, aucun cavalier/cheval de réserve n'est autorisé.

Maximum par CNO :

- Pour les CNO qualifiés par équipe, le quota maximum est de 3 cavaliers, les 3 résultats comptent.
- Pour les CNO qualifiés par équipe, un couple cavalier/cheval remplaçant est autorisé.
- Un CNO non qualifié pour la compétition par équipe peut se voir attribuer au maximum 1 quota individuel.

3. Système de Qualification

Équipe

QUOTA ÉQUIPE	QUALIFICATIONS	NATIONS QUALIFIÉES
1	Pays hôte	1. FRA
6	Les 6 meilleures aux Championnat du Monde 2022	2.DEN 3.GBR 4.GER 5.SWE 6.NED 7.USA
3	Les 3 meilleures au Championnat d'Europe 2023 Groupe A et B, hormis les équipes qualifiées ci-dessus.	8. 9. 10.
1	1er Groupe C	11.
2	Les 2 premiers Groupe D et/ou Groupe E Pan-American Games 2023	12. 13.
1	1 er Groupe F	14.
1	1er Groupe G	15.AUS

TOTAL 15 ÉQUIPES 45 ATHLÈTES

Individuels

QUOTA INDIV.	A PARTIR DU CLASSEMENT OLYMPIQUE FEI- DRESSAGE, 4 MEILLEURES PERFORMANCES ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2023
14	2 pour les deux meilleurs classements individuels dans chacun des 5 groupes suivants, avec un maximum de 1 par nation. A - North Western Europe, B - South Western Europe , C - Central & Eastern Europe - Central Asia ; F - Africa & Middle East G - South East Asia, Oceania . 4 pour les 4 meilleurs classements avec un maximum de 1 par nation dans chacun des groupes suivants : D & E - North America, Central and South America * Sauf si 1 ou 2 places individuelles ont déjà été attribuées à une nation par le fait de leur forfait par équipe.
1	Pour le meilleur classement hormis les qualifiés ci-dessus.
TOTAL 15 INDIVIDUELS	

4. Modalités de Sélection des Couples de l'Équipe de France

Minimas FEI :

Pour participer aux Jeux Olympiques, le couple doit avoir obtenu au moins le minima suivant sur les événements déterminés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 24 juin 2024 :

Au minimum 67% attribué à la fois :

- par un Juge de nationalité autre que française,
- et par la moyenne générale de l'ensemble des notes attribuées par le jury de l'épreuve.

Ce résultat doit être obtenu sur deux épreuves Grand Prix (hors consolante et préliminaire) lors de deux CDI3*, CDI4*, CDI5*, CDI-W, CDIO différents.

La liste des événements concernés est publiée sur www.fei.org.

La France a obtenu sa qualification en tant que nation hôte.

Pour la FFE, les critères suivants seront retenus en complément :

- performances significatives obtenues depuis août 2023 en Grand Prix et Grand Prix Spécial :
La dernière performance doit être obtenue au maximum dans les 2 derniers mois précédents les engagements nominatifs.

- **71% en CDIO**
- **71% en CDIW**

- **71% en CDI5***
- **71% en CDI4***

- **73% en CDI3***

- Pertinence et transparence du suivi médical du cavalier, de sa préparation physique et de sa préparation mentale ;
- Pertinence et transparence du suivi vétérinaire longitudinal du cheval ;
- Capacité à :
 - s'intégrer au collectif, adhérer à son fonctionnement,
 - respecter le programme de compétition concerté propriétaire(s)/cavalier/staff,
 - soutenir et promouvoir les objectifs et les modalités fixés par la Direction Technique Nationale.

